

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2020

Président :	M. Christian CHEYROUX, Président
Présents-es :	Mmes Corinne BAUDET, Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY
	MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-Président), Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER, Philippe SIMON et Alan TORSSELLETTI
Secrétaire :	M. Jacques NIERLÉ
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire MM. Fernand SAVIGNY et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	Mmes Célia BLATTER BARROS DA SILVA et Laurence FERNANDEZ-PAGE
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 19 décembre 2019	2
B.	Rapport de commissions	4
	1. Rapport oral de la commission Culture & loisirs concernant un projet d'exposition de BD à la Maison de la douane (sous réserve)	4
	2. Rapport oral de la commission Culture & Loisirs concernant une subvention extraordinaire à l'association Tourne-disque.....	7
	3. Rapport de la commission Environnement et Développement durable sur la proposition de M. Raphaël Prina «Evaluation énergétique des bâtiments de la commune de Perly-Certoux»	7
C.	Communications du Conseil administratif	8
	1. Informations diverses	8
	a) Présentation des zones 20/30 dans les villages de Perly et de Certoux	8
	b) Dépassement crédit	9
	i. Maintenance appareils respiratoires Cie sapeurs-pompiers – comptes 2019 (SD)	9
	ii. Proposition d'une police d'assurances concernant la protection juridique	9
	iii. Mise aux normes de la buvette du FCPC.....	9
	iv. Frais de transports équipe (Coupe suisse Seniors) du FCPC	9
	v. Pose de panneaux d'isolation phonique en 2019	10
	c) Mérite communal 2019.....	10
	d) Couleurs d'enfance	10
	e) Angle ch. du Pont/rte de Certoux : doublement de la signalisation verticale	10
	f) Chemin de Quédan : autorisation pour les cyclistes d'emprunter le chemin en plus du trafic agricole	10
	g) Route de Certoux tronçon Lully/ch. du Pont : abaissement de la vitesse sur le tronçon hors	10
	h) Création d'une place handicapée à côté de l'écopoint de la mairie	10
	i) Manifestations officielles	10
	j) Rapport annuel 2019 de Caritas.....	11
D.	Propositions individuelles & questions	12

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

1. Usagers des écopoints	12
2. Oriflammes uniquement lors des scrutins	12
3. Liens resserrés avec les jeunes.....	13
4. Annulation du Conseil municipal	13
5. Bicentenaire	13
6. 4e étape de renaturation de l'Aire.....	13
7. Plantation vers le cimetière	14

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Steve Delaude, Maire et MM. Fernand Savigny et Christian Gorce, Conseillers administratifs, ainsi que le public présent (2 personnes). Il excuse les absences de Mmes Blatter Barros da Silva et Fernandez-Page. Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 19 décembre 2019

P. 4, 9^e ¶, modifier et ajouter : *M. Savigny informe que, dans le cadre ~~du mandat pour le~~ de la gestion du garage Bourgeois, ~~Swissem Sunrise~~ a approché la Société Bourgeois SA pour lui demander si elle prolongerait l'autorisation (...). ~~L'exécutif~~ **Le conseil d'administration** a répondu par la négative, cette antenne se trouvant trop proche de logements, indépendamment du nombre de G. **Il a décidé de résilier à la prochaine échéance le droit d'utiliser cette antenne.***

P. 7, 2^e ¶, modifier : *M. Delaude remercie pour le travail et le rapport. Il relève ~~la subjectivité de la démarche~~ que la manière de noter les points est subjective.*

P. 7, 7^e ¶, dernier mot, modifier : (...) et il trouve qu'y parvenir en 2020 est un peu ~~vite~~ prématuré.

P. 18, 15^e ¶, changer : *M. Delaude indique ~~qu'il n'est pas demandé ici de faire le règlement~~ que la consultation recherche l'avis du Conseil municipal et non de refaire la loi.*

P. 19, 2^e ¶, modifier le chiffre : *M. Prina rappelle que la moyenne de la commune est de ~~150~~ 550 mégajoules/m2 et qu'il faut être dans les 200 à 250 mégajoules/m2*

P. 22, 3^e ¶, ajouter : *Il informe que le Conseil administratif a discuté, **depuis plusieurs semaines**, de comment, dans le cadre du Bicentenaire, une Jeunesse perlysiennne pourrait être recrée.*

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2020 est approuvé par 15 voix « pour » et 1 abstention.

Le Président met aux voix le compte rendu de la même séance :

Par 15 voix « pour » et 1 abstention, le compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 19 décembre 2020 est accepté.

Le Président remercie l'auteure de ces documents.

A. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

a) Bilan de législature des commissions

Le Président rappelle que ces bilans doivent être soumis au Conseil municipal à la séance de mai. Un bilan doit refléter les dossiers/projets traités par les commissions, mais également relater brièvement les éventuelles réflexions, achevées ou non, qui ont été débattues durant la législature. Ceci, afin de transmettre aux élus suivants un état des dossiers traités et en cours.

M. Hilty demande si les PV ne sont pas suffisants pour répondre à ce besoin.

Le Président répond que non, ici, c'est une vue synthétique qui est recherchée.

M. Hilty veut savoir si c'est une demande formelle ou si c'est une spécificité de Perly-Certoux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude rappelle que les PV des commissions sont confidentiels.

Mme Maytain demande quelle est la différence avec les bilans annuels remis chaque année par les Commissions.

Le Président répond que ces bilans ayant été plus ou moins faits, il faut combler les trous. Les commissions qui n'en ont jamais fait peuvent n'en faire qu'un. Le canevas des bilans annuels est suffisant.

b) Schéma de circulation en lien avec le prolongement du tram de St-Julien.

Le Président rappelle que le Conseil municipal avait pris une résolution sur ce sujet. Or, à cette suite, le Conseiller d'Etat (CE) Serge Dal Busco souhaite rencontrer les conseillers municipaux. Plusieurs dates sont proposées : lundi 23 mars 2020 dès 19h00, mardi 31 mars dès 20h00 ou lundi 6 avril dès 19h00.

M. Savigny rappelle que la commune avait formé opposition à ce schéma. Il y a 3 semaines, le Conseil administratif a tenu une séance avec le CE Dal Busco et ses responsables de département. L'un des éléments de l'opposition porte sur l'interface prévue à l'entrée de la commune, à En Louche, celle-ci ne devant servir qu'à renvoyer un tram sur deux en direction des Cherpines, sans desservir Perly. L'autre porte sur le schéma de circulation. La commune a demandé une réunion rapide avec le CE, puisque l'approbation par la Confédération se fait par étape, pour valider qu'il n'y ait aucun élément d'opposition dans la 2e phase qui puisse avoir un impact sur la première phase. Notamment, l'interface de 4 voies à En Louche se trouve dans la deuxième étape d'approbation des plans. La commune demande que cette interface soit déplacée vers les Cherpines, secteur examiné dans la première étape d'approbation des plans. Lors de cette réunion, la commune a pu exposer les éléments importants de son opposition. M. Dal Busco est persuadé que la proposition du canton relative au schéma de circulation est la meilleure. Comme c'est le Conseil municipal qui a pris une résolution appuyant cette opposition, M. Dal Busco s'est proposé de venir expliquer au Conseil municipal la position du canton et d'avoir un échange sur ses propositions cantonales. M. Savigny a accepté cette demande et a souhaité que cette réunion se tienne rapidement. Car, si le Conseil municipal devait revenir sur son opposition, il faudrait qu'il le fasse avant le changement de législature. Il s'agira d'une séance des commissions réunies.

M. Gisiger résume que M. Dal Busco vient pour faire changer la commune d'avis.

Mme Maytain demande si l'ensemble du canton pourrait être amené à voter sur les constructions prévues dans le Plan directeur communal de Perly-Certoux.

M. Savigny répond qu'il s'agit d'un autre sujet. La commune a mis dans son plan directeur une image directrice qui inclut le phasage des déclassements de zone. La réalisation du tram est une condition préalable à un déclassement. Il rappelle qu'un déclassement de zone est soumis à une loi du Grand Conseil, laquelle peut être soumise à référendum.

M. Gisiger rappelle que la Commission Aménagement, Urbanisme, Plan directeur et Mobilité discute d'un plan de site de Perly et de Certoux, ce qui a un rapport avec les récentes votations refusées. Cela peut avoir une influence sur un déclassement et un éventuel vote au niveau cantonal.

Le Président met aux voix les différentes dates : **Par 16 voix « pour », la date du 23 mars 2020 est retenue, à 20h, pour une séance avec le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco sur le schéma de circulation en lien avec le tram de St-Julien.**

c) Nomination de M. Christian Gorce au poste d'ingénieur cantonal à compter du 1^{er} avril 2020

Le Président informe que le Conseil d'Etat a nommé M. Christian Gorce à la tête de l'office cantonal du génie civil (OCGC), en qualité d'ingénieur cantonal, à compter du 1er avril 2020.

L'assemblée applaudit chaleureusement.

Le Président poursuit la lecture du communiqué de presse : *Cet office comprend la direction administrative et des grands projets (DAGP), la direction des ponts et chaussées (DPC) et la direction de l'entretien des routes (DER). Il a pour principales missions de construire, renouveler, entretenir et exploiter les infrastructures cantonales (routes, y compris mobilité douce et patrimoine arboré, transports publics et ouvrages d'art (ponts, tunnels, etc.), d'assainir le bruit des routes cantonales, mais également d'entretenir et de réparer le parc de véhicules, d'engins ainsi que la batellerie de l'Etat. M. Gorce aura pour tâche de poursuivre les liens étroits que Genève connaît avec l'Office fédéral des routes (OFROU), en rapport notamment avec le financement des grandes infrastructures de transport.*

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président félicite M. Gorce, qui le remercie.

B. Rapport de commissions

1. Rapport oral de la commission Culture & loisirs concernant un projet d'exposition de BD à la Maison de la douane

M. Gaudin, président de la Commission, informe que celle-ci s'est réunie lundi d'avant cette séance pour discuter de ce projet. Il rappelle que la Maison de la Douane était prévue pour accueillir des expositions. Le Conseil administratif proposait une exposition inaugurale sur le thème de la bande dessinée, projet très ambitieux et aussi très coûteux, pour lequel aucun budget n'était prévu. Le montant était de CHF 51'300.- environ. Deux jours avant la séance de commission, la commission a appris que ce projet ne pourrait pas se faire, faute de temps. M. Delaude est venu avec un projet alternatif, aussi sur la bande dessinée mais comprenant une exposition d'affiches de bande dessinée. Le coût estimé de cette exposition était entre CHF 11'000.- et 15'000.-. Mais la commission n'a pas eu le sentiment que cette deuxième exposition intéresserait un large public. De plus, elle avait dans l'idée que cette maison ne servirait pas à des expositions ayant de tels budgets importants mais plutôt pour exposer des œuvres d'habitants, dans le cadre du budget voté de CHF 25'000.- annuel, pour l'ensemble des expositions à la Maison de la Douane. La commission a été prise au dépourvu mais, après discussion par rapport à l'intérêt des communiens, elle trouvait ce coût excessif, raison pour laquelle elle préavisait négativement l'organisation de cette exposition d'affiches, par six voix « contre » et une abstention. Toutefois, M. Gaudin rappelle que le Conseil administratif disposant du budget de CHF 25'000.- annuel, peut organiser cette exposition malgré le préavis défavorable de la commission.

M. Delaude revient sur le contexte. Des contacts ont été noués avec des personnes autour d'un projet d'exposition sur la BD. De fil en aiguille, les discussions ont avancé sur un projet plus grand que prévu initialement, et le Conseil administratif a finalement demandé combien cela allait coûter, vu l'emballage des interlocuteurs. Le projet était très intéressant, par sa muséographie envisagée et la qualité des personnes impliquées. Quand l'exécutif a reçu le coût de CHF 50'000.-, il a été un peu surpris et a souhaité demander l'avis de la commission. L'idée était de créer un rayonnement autour de la Maison de la douane, pour attirer l'attention sur ce lieu. Evidemment, les artistes perlysiens sont plus que les bienvenus mais des personnes tierces peuvent aussi apporter des éléments culturels aux habitants. Quand les initiateurs se sont rendu compte que le temps allait manquer pour le projet initial, ils ont proposé cette exposition d'affiches sur la BD comme plan B.

M. Mouton précise que cette exposition a déjà eu lieu à Genève, d'où l'idée d'un intérêt moindre des habitants du canton et l'interrogation de la commission sur son coût. Selon lui, l'expo devrait déjà être amortie.

M. Gorce ne pense pas que les interlocuteurs du Conseil administratif se sont emballés, ils ont apporté leur expertise à un projet de départ plus simple. Il rappelle que le budget annuel de CHF 25'000.- a été établi sans notion de ce que représente financièrement le montage d'une exposition. Dans la démarche, le Conseil administratif a vu l'ampleur que représente la création d'une exposition, son animation avec des ateliers et des rencontres avec des auteurs, ceci autour de la thématique de la frontière dans la BD. C'était l'occasion d'attirer l'attention à la fois sur l'expo et sur le lieu. Lorsque le budget a été annoncé, le Conseil administratif s'est rendu compte que le projet était d'un autre registre que ce qui avait été imaginé en premier lieu. La deuxième exposition, ou plan B, pouvait être mise en place plus rapidement, elle était plus modeste que la première tout en conservant une certaine ampleur. Ce dont on se rend compte à travers cette démarche, si l'on veut lancer et maintenir une démarche culturelle de ce lieu, qui s'adresse aux artistes communaux mais aussi au-delà, faire venir du public de l'extérieur et aussi offrir à la population des événements culturels qualitatifs, c'est que le budget communal est trop bas pour cela. Une réflexion de ce que l'on souhaite voir se réaliser est à mener. M. Gorce comprend la décision de la commission mais avec regret, car la Maison de la Douane est un outil qui permet des événements qualitatifs un peu plus ambitieux que ce qui a été fait jusqu'à ce jour. En a-t-on besoin ou pas, pour M. Gorce, la culture est une prestation qui doit être offerte à la population, c'est ce qu'on fait aussi avec le sport et dans d'autres domaines. La question reste de comment la commune veut faire vivre ce lieu, quelle animation, quelles intentions on veut lui donner.

Mme de Raemy demande comment on peut exposer à cet endroit.

M. Savigny répond que cette première expérience permettrait de définir ces éléments pour amener de la vie à cet endroit. Le Conseil administratif devait avoir une information financière pour élaborer le budget, mais, pour des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

raisons d'agenda, il n'a pas pu obtenir ces informations avant de devoir rendre le budget. La limite du budget est une limite que la commune s'est fixée. Le sujet de l'exposition, qui est la frontière, est en lien avec le bicentenaire, même s'il était en avance sur le bicentenaire. La réflexion sera de voir si l'on peut le faire coïncider avec 2021, en trouvant des sponsors éventuellement.

M. Gaudin revient sur le fait d'amener de la vie et de la culture et des divertissements pour les habitants de la commune. L'investissement de CHF 15'000.- ou de CHF 50'000.- serait pour les habitants de la commune mais aussi pour ceux de l'extérieur. M. Gaudin revient sur les conférences organisées à la mairie pour 60 à 80 habitants qui coûtent CHF 450.-. Si l'on met CHF 50'000.- et que tous les communiens viennent, soit 3000, c'est comme si l'on payait 150.- par communiens. Ils ne viendront pas tous, donc cela revient à financer les gens de l'extérieur. Finalement, il se demande si amener de la vie dans ces conditions, ce n'est pas amener plus de nuisances dans la commune.

M. Savigny revient sur l'idée qu'il fallait démarrer quelque chose. Le thème dépassait la limite communale, on aurait pu intéresser d'autres communes.

M. Gaudin réplique que, quitte à commencer, autant le faire de manière progressive. Car commencer aussi grand reviendrait à créer des attentes, puis à banaliser la suite. M. Gaudin présente un exemple de lieu culturel à Pimpling où les gens qui exposent assument leurs frais. Il estime que ce budget de CHF 51'000.- montre une ambition et est un appel à d'autres exposition coûtant le même montant. Par ailleurs, ce gros projet peut aussi devenir un flop total et dans ce cas, mieux vaut ne pas avoir sorti une trop grosse somme d'argent.

M. Martignoni demande si la question de la sécurité s'est posée lors de la construction au vu du projet culturel d'expositions et si l'on peut y exposer des objets de valeur.

M. Savigny répond que cela ne fait pas partie du cahier des charges des architectes. La commune a souscrit une assurance pour couvrir 4 expositions jusqu'à un certain montant chacune, qui assure l'objet et aussi l'objet pendant son transport. L'événement BD était confié à des professionnels à dessein, pour aussi permettre de localiser le lieu, le faire connaître. M. Savigny trouverait intéressant de savoir quel est le montant que le Conseil municipal estimerait acceptable d'engager pour un événement culturel.

M. Gaudin répond que le calcul doit porter sur les communiens. On investit sur la base de combien de communiens cela peut-il intéresser. En fait, cela revient à considérer une somme par personne.

M. Savigny revient sur le risque de flop. Si l'on s'entoure de personnes compétentes, qui ont un réseau, qui communiquent, un flop n'est pas probable. Calculer une somme par personne ne dit pas combien de personnes vont venir réellement.

M. Gaudin répond que c'est pour cela que quand on met CHF 500.- pour une conférence qui réunit entre 60 et 80 personnes, on prend moins de risque que quand on met CHF 15'000.-. Même si une seule personne vient, cela reste CHF 500.-.

M. Gorce rappelle que derrière le montant de l'exposition, il y a un vrai travail, et un travail de recherche qui représente un nombre d'heures conséquent. Il trouve que la question posée par M. Savigny est la bonne : quel est le montant que le Conseil municipal considérerait acceptable pour une exposition ? Actuellement, le budget voté prévoit CHF 6000.- par exposition. Avec ce montant, impossible de faire l'événement prévu. Pour M. Gorce, connaître cet élément sera utile pour gérer ce lieu par la suite et apporter des idées et des expositions dans ce lieu. Cela permettra aussi aux gens sollicités de dire non merci si on leur explique que le budget est de CHF 5000.-.

M. Gaudin demande pourquoi ce ne serait pas les gens qui viendraient demander de pouvoir exposer.

M. Gorce répond que c'est aussi le cas, mais que, par moment, la commune pourrait vouloir créer un événement culturel qu'elle porte, et il faudra qu'elle approche des spécialistes du domaine. Si la commune ne peut pas leur dire quel budget elle a, ils créeront un projet peut-être ambitieux qui se chiffrera à CHF 30'000.- ou 40'000.- de budget.

M. Gaudin suggère qu'on mette une annonce pour faire connaître le lieu. Il regrette l'idée qu'il faille payer quelqu'un pour avoir quelque chose de bien.

M. Gorce répond que si la commune veut monter quelque chose sur une thématique particulière, elle doit solliciter des spécialistes, qui délivreront une prestation qu'il faudra payer. Concernant les CHF 24'000.- de budget, M. Gorce

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

indique que cette somme a été estimée. Par ailleurs, il faut des ressources pour monter et accompagner des expositions, que la commune n'a pas.

M. Savigny souligne qu'il faut faire vivre ce bâtiment une fois pour comprendre comment cela va fonctionner.

Plus globalement, cela pose aussi la question d'une politique culturelle de la commune, ajoute M. Gorce.

M. Gisiger rappelle l'exposition de l'Aire des Seniors qui a eu lieu le week-end précédent à la Maison de la Douane. Il demande qui est responsable d'animer cette maison, si c'est la Commission Culture & loisirs ou le Conseil administratif ou une association. Selon lui, c'est une fois cette question résolue et un concept en place qu'on pourra parler d'argent.

M. Hilty entend l'envie de dynamiser ce beau bâtiment. Il est surpris de constater que, si beaucoup de gens s'engagent dans le sport, peu de monde s'investisse pour créer des événements culturels. Il est étonné que la commune ait à payer pour avoir des événements. Il s'interroge s'il y a une demande pour des événements culturels sur la commune, et si c'est le cas, que les demandeurs s'annoncent et s'investissent. S'il faut frapper un grand coup, dire qu'on a un beau bâtiment et informer le tout-Genève de cela, d'accord mais si derrière il n'y a rien, cela ne sert à rien. Il faut une organisation et une stratégie pour assurer la suite.

M. Mouton approuve et reconnaît que le projet d'exposition BD attirerait les passionnés mais peu les communiens. S'il y a des ateliers avec des auteurs de BD, cela change l'intérêt de cette exposition. Il regrette de ne pas avoir eu plus de détails sur cette expo. Mais il est d'accord avec l'idée de partir plus modestement avant de se lancer dans les grands projets et de voir comment on peut faire rayonner notre commune avec cette maison.

Mme de Raemy chercherait à communiquer que cette maison existe et voir quels gens veulent exposer et ensuite voir le budget.

M. Escher rappelle que pour lancer un projet, on est obligé d'avoir un budget. Il regretterait la rigidité de diviser le budget par le nombre d'expositions et privilégierait de pouvoir mettre une fois CHF 10'000.- pour une expo quitte à n'en faire que trois ou deux. Cela donne un repère pour ce qui peut être fait les années suivantes. Pour lui, CHF 6000.- ne lui paraît pas un montant important, il faut voir selon les projets ce qu'on peut faire, quitte à en faire moins.

M. Delaude rappelle que le concept de l'exposition a été fourni avec le détail de ce qui était prévu. Les informations étaient à disposition de la Commission. Pour M. Delaude, les deux approches, accueillir des exposants et monter des expositions, sont compatibles. Une petite étude sur comment les communes alentours gèrent leurs lieux culturels comparables a été faite. Le Conseil administratif souhaite attirer des gens. La question de savoir qui pourrait faire vivre ce lieu est pertinente. Idéalement, ce devrait être des gens sur le territoire communal qui créent une association pour gérer ce lieu. Il existe aussi des gens qu'on peut mandater pour CHF 3000.- par année, pour aller chercher des expositions. A terme, le lieu devrait vivre seul, avec des gens qui viendraient à nous pour dire leur volonté d'exposer. Mais, pour arriver à cela, il est nécessaire que la commune lance une dynamique.

Mme Maytain pense que cette maison est magnifique et idéale pour des expositions. Elle a approché l'école suisse de vitrail et de création de Monthey. Le directeur de cette école est intéressé à donner de la visibilité à son école sur Genève. Le contact est pris avec la commune et cette exposition pourrait avoir lieu vite. L'exposition ne coûterait pas cher, car le démontage et le montage sont assurés par l'école. Il y aurait la possibilité de faire deux visites guidées. Pour Mme Maytain, l'avantage de présenter une école qui a de l'envergure au niveau suisse pourrait donner de la visibilité aussi à l'endroit. La BD est une très bonne proposition aussi.

M. Delaude précise que l'expo Vitrail aura lieu fin avril – début mai sur une petite quinzaine de jours.

Le Président résume que le concept d'animation culturelle manque et qu'une réflexion manque sur ce qu'on veut faire d'ici un an, deux ou trois ans, quelle serait la part des expositions locales et des expositions extraordinaires, leur longueur ou orientées sur le Bicentenaire à venir. Les réponses à ces questions permettraient de mieux saisir les opportunités qui se présentent, comme celle à CHF 15'000 et à 50'000.-. Il faut aussi rendre clair le planning des expositions, compléter le bâtiment avec des éléments orientés sur cette prestation, lancer une communication sur des plateformes adaptées.

Il met aux voix les conclusions du rapport de la Commission :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la Commission Culture & Loisirs concluant à l'abandon de l'exposition « BD et frontière », ainsi qu'à l'abandon de l'exposition d'affiches de BD, est accepté.

Le Président propose que la réflexion se poursuive en commission, afin d'aider le Conseil administratif à être plus à l'aise avec la saisie d'opportunités culturelles.

M. Gaudin est d'accord, mais se demande si cela vaut la peine dans le cadre de cette législature encore.

Le Président estime que cela pourrait être fait dans le cadre de cette législature encore. Sur demande, il propose un renvoi en commission.

M. Gaudin s'y oppose, le projet était en main du Conseil administratif, la commission n'a fait qu'examiner un seul projet.

M. Delaude propose que le Conseil administratif travaille sur un concept et revienne le soumettre au Conseil municipal.

Le Président met aux voix cette proposition :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, l'élaboration d'un concept de lieu culturel à la Maison de la Douane est renvoyée au Conseil administratif.

2. Rapport oral de la commission Culture & Loisirs concernant une subvention extraordinaire à l'association Tourne-disque

M. Gaudin rappelle que le budget extraordinaire demandé figure en fait dans le budget de la Commission. Il présente le projet. Une association de la commune, baptisée «Tourne-Disque », propose une soirée électro au Couvert. La soirée est d'un coût total de CHF 30'000.-, dont CHF 20'000.- sont autofinancés. L'association demande une subvention de CHF 2500.- à la commune. Discuté en commission, le projet est jugé intéressant, il ferait venir des jeunes de la commune, cela mettrait de l'ambiance et sans doute aussi un peu de nuisances. La commission a voté à l'unanimité l'attribution de cette somme à l'association Tourne-Disque.

Mme Bourquin Guidi signale que trois jeunes de la commune font partie du Comité de cette association, qui n'a pas son adresse officielle à Perly.

Le Président met aux voix la conclusion du rapport :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité du Conseil municipal, une subvention de CHF 2500,- est accordée à l'association Tourne-Disque pour son projet de soirée électro au Couvert de Certoux.

3. Rapport de la commission Environnement et Développement durable sur la proposition de M. Raphaël Prina «Evaluation énergétique des bâtiments de la commune de Perly-Certoux»

Le Président, qui préside la commission, rappelle qu'en décembre 2019, le Conseil a chargé la commission d'évaluer le rapport de M. Prina. Ce rapport fait état des consommations d'énergie des bâtiments de la commune, et non pas des bâtiments communaux uniquement. M. Prina en a tiré des mesures faisant état d'une moyenne de 505 MJ/m² avec des extrêmes au plus bas de 184MJ/m² et au plus haut de 810MJ/m² (station-service et tennis-club). La réalité qui se cache derrière ces chiffres est celle de la maîtrise de la consommation d'énergie, qui agite actuellement les politiques. Cela a fait réagir la commission, qui a conclu son rapport avec deux demandes : la présentation du rapport de M. Prina aux élus et la demande faite au Conseiller administratif en charge des bâtiments de faire en sorte que les constructions et les rénovations des bâtiments communaux génèrent un IDC qui soit le plus proche possible, raisonnablement, de 200MJ/m², notamment en s'assurant que ce critère soit inscrit dans les cahiers des charges des rénovations et des constructions actuelles et à venir. Le rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents. Le Président signale qu'un tableau excel contient les calculs complets.

M. Prina présente donc son étude à l'aide d'un powerpoint. Il précise que le Conseil fédéral a émis une stratégie énergétique 2050, avec comme objectif qu'à cette date, la Suisse soit neutre par rapport aux émissions du CO2. Cet été, des jeunes ont montré leur inquiétude par rapport au climat, qui évolue sans cesse, avec des inondations, etc. Le chauffage et la production d'eau chaude représentent entre 40% et 50% de la consommation des carburants fossiles

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

en Suisse. Les bâtiments doivent être isolés pour faire baisser cette consommation de carburant fossile. Pour couronner le tout, on a une méconnaissance manifeste de l'ampleur de la tâche et de son coût. Concernant les bâtiments, ils devraient atteindre un indice de dépense de chaleur (IDC) de moins de 200MJ/m². Or, à Perly-Certoux, 85% des bâtiments habitables sont en dehors de cette moyenne. Une rénovation avec des travaux d'isolation du toit, des planchers, des caves, des façades, etc, permet d'obtenir un gain d'un facteur 2 à 2.5 dans la consommation de gaz ou de mazout. Si l'on est à 500MJ/m², on peut espérer après travaux arriver à 250MJ/m². Le coût, selon une étude établie en Suisse romande, est estimé entre CHF 400.-/m² de surface de référence énergétique (SRE) à CHF 1000.-/m² de SRE. M. Prina relève que les subventions pour aider les propriétaires à faire ces travaux vont s'arrêter à 2023. Le programme Bâtiments au niveau fédéral délivre des subventions à toute la Suisse. A Genève, c'est CHF 35 millions qui sont à disposition chaque année depuis 2018. Les subventions représentent 10% à 15% du coût réel de réhabilitation et l'Etat en reprend une partie en relevant la valeur locative du bien concerné à hauteur de la subvention. M. Prina fait plusieurs propositions pour améliorer la situation, comme, par exemple, poursuivre le programme des subventions fédérales au-delà de 2023. Il y a 1 million de bâtiments à rénover en Suisse, ce qui représente, au tarif des subventions actuelles, CHF 300 milliards de subventions. Il faudrait un siècle pour assainir 80% du parc immobilier, une durée que M. Prina met en rapport avec les manifestations des jeunes pour un changement immédiat.

M. Prina est applaudi par l'assemblée.

Le Président revient sur le rapport de la Commission sur cette étude. Il résume que la discussion a porté sur ce que la commune peut faire, ce qui invite à une démarche d'information, de communication, de sensibilisation de la population, des propriétaires, des régies, et apostropher les décideurs, les élus pour porter ces constats relatifs aux subventions à Berne. Le Président relit la deuxième conclusion du rapport qui recommande de parvenir à la mesure de 200MJ/m² habitable lors de la rénovation des bâtiments communaux.

M. Mouton remercie pour le rapport. Il soutient la communication aux communiens et rappelle la valeur de l'exemple : celui qui n'a pas changé ses fenêtres dans les délais, c'est l'Etat.

M. Gorce indique que l'information sur les subventions énergétiques sera faite sitôt que possible dans les Pages Jaunes, ce qui répond déjà aux demandes de la commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable proposant :

- 1. Une présentation au Conseil municipal de février 2020 de cette évaluation énergétique des bâtiments de la commune de Perly-Certoux.**
- 2. De demander au Conseiller administratif en charge des bâtiments de faire en sorte que les constructions et les rénovations des bâtiments communaux génèrent un IDC qui soit le plus proche possible, raisonnablement, de 200MJ/m², notamment en s'assurant que ce critère soit inscrit dans les cahiers des charges des rénovations et des constructions actuelles et à venir.**

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

- a) Présentation des zones 20/30 dans les villages de Perly et de Certoux

M. Savigny présente les plans en précisant que le Conseil administratif attendait des plans plus précis des propositions d'aménagements complémentaires pour améliorer le bilan de ces zones. Il présente pour chaque zone concernée, le comptage qui avait été fait avant l'introduction de la zone, entre 2011 et 2013, et ceux qui ont été faits en 2017, 2018 et 2019. Dans le village de Certoux, cinq points de contrôle ont été mis, qui indiquent que deux sont non conformes à la limitation de vitesse indiquée. Les comptages révèlent que les dépassements sont de quelques km/h par rapport à la limitation indiquée. A Perly, trois points sur quatre relèvent que la vitesse moyenne est dépassée, à chaque fois de quelques km/h par rapport à la limitation. La commune est donc requise de procéder à des aménagements complémentaires pour limiter les véhicules. M. Savigny présente, pour chaque point concerné, les aménagements

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

complémentaires prévus, qui consistent à rétrécir la chaussée, à surélever des bordures ou à implanter des coussins berlinois.

Comme des conseillers demandent les emplacements prévus des aménagements, M. Gorce précise que ce sont les principes qui sont présentés ici, les plans précis d'implantation de ces mesures vont suivre.

M. Hilty demande quand les aménagements seront réalisés.

M. Savigny répond qu'une autorisation doit être déposée. L'objectif est de réaliser ces travaux encore en 2020.

M. Gisiger regrette qu'il manque le bas du village de Perly dans l'étude, où les gens accélèrent alors qu'une dizaine d'enfants passent chaque jour.

M. Savigny indique qu'un aménagement à cet endroit a été présenté.

M. Gorce reprecise que des plans détaillés sont attendus.

Mme Fournier demande si, parmi les aménagements, sont envisagés des aménagements comme des miroirs, qui amélioreraient la visibilité à certains carrefours, comme celui du chemin du Relai/ch. du Village-de-Perly.

M. Gorce répond qu'il ne faut pas non plus faciliter l'accélération en permettant, grâce au miroir, d'identifier qui arrive.

Le Président souhaite que les bordures tiennent le poids des bus.

M. Savigny s'étonne qu'on puisse imaginer que les bus montent sur les bordures.

M. Hilty revient sur le danger à ce croisement du chemin du Relai/ch. du Village-de-Perly. En cas de respect de vitesse, cela ne pose pas de problème. Mais si deux véhicules arrivent en même temps, dont l'un plus rapidement, le miroir lui permettrait de voir et d'éviter des collisions en le faisant ralentir.

M. Savigny indique qu'il en parlera avec le mandataire pour voir ce qu'il en pense et si la pose d'un tel miroir apporte objectivement une sécurité et non pas subjectivement.

b) Dépassement de crédits

i. Maintenance appareils respiratoires Cie sapeurs-pompiers – comptes 2019

M. Delaude informe qu'un dépassement de CHF 4256,30 est annoncé pour un contrôle des appareils respiratoires qui se fait tous les 5 ans, c'est-à-dire cette année. Il a été oublié dans le budget 2019. La Compagnie s'assurera que ce sera inscrit dans le budget 2024.

ii. Proposition d'une police d'assurances concernant la protection juridique

M. Savigny demande l'accord du Conseil municipal pour contracter une assurance de protection juridique spécifique pour les communes dans toutes sortes de domaines. La prime se monte à CHF 7400.-, le Conseil administratif pense que c'est judicieux, avec les recours et procédures qui se multiplient, de la contracter, ce qui impliquera que le Conseil municipal vote le dépassement lors des comptes.

iii. Mise aux normes de la buvette du FCPC

M. Savigny explique qu'il s'agit d'un dépassement lié à l'obligation de mettre aux normes le plafond de la cuisine de la buvette. S'agissant d'une nécessité, les travaux ont été réalisés pour un coût de 14'500.-.

Le Président demande si cela règle le problème de surchauffe. Comme M. Savigny répond que non, le Président demande si cela va être pris en compte. M. Savigny répond que c'est un autre problème.

iv. Frais de transports équipe (Coupe suisse Seniors) du FCPC

M. Delaude propose un dépassement d'environ CHF 1500.- car les équipes de football seniors (deux équipes) ont dû se déplacer plus que prévu au vu de leurs bons résultats. Cela ne pouvait pas être anticipé dans le budget.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

v. Pose de panneaux d'isolation phonique en 2019

M. Gorce indique que cela concerne la salle des restaurants scolaires. La pose de ces panneaux est destinée à améliorer le confort des enfants, toujours plus nombreux à manger, et des accompagnants. Le montant du dépassement est de CHF 10'800.-.

c) Mérite communal 2019

M. Delaude informe que le Conseil administratif a décerné non pas un mais deux Mérites communaux 2019, à Mme Sylvane Chabbey, pour son engagement pour la paroisse et dans diverses associations depuis de très nombreuses années, et à M. Louis Portier, pour son engagement pour la commune également de longue date, comme employé communal et commandant de la Cie des sapeurs-pompiers.

M. Delaude propose de les applaudir, ce que l'assemblée fait chaleureusement.

d) Couleurs d'enfance

M. Delaude présente le festival des 0 à 6 ans, organisés par les communes frontalières françaises, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux depuis plusieurs années, et Bernex pour la première fois cette année. Douze institutions de la petite enfance élaborent le programme. A Perly-Certoux, 4 ateliers musicaux sont organisés pour les 2 à 4 ans. M. Delaude invite à consulter le programme de ce festival très sympathique et dynamique.

e) Angle ch. du Pont/rte de Certoux : doublement de la signalisation verticale

M. Savigny informe qu'un panneau d'interdiction de tourner à gauche a été installé sur la gauche de la route, pour les personnes venant de France. Il complète la signalisation déjà en place, qui n'était pas visible.

f) Chemin de Quédan : autorisation pour les cyclistes d'emprunter le chemin en plus du trafic agricole

M. Savigny informe qu'une indication supplémentaire a été posée afin de rappeler que ce chemin n'est utilisable que pour le trafic agricole et, nouveau, pour les cyclistes.

g) Route de Certoux, tronçon Lully/ch. du Pont : abaissement de la vitesse sur le tronçon hors localité

M. Savigny rappelle que sur ce tronçon, la vitesse n'est pas limitée, les véhicules peuvent rouler jusqu'à 80 km/h. Une limitation de vitesse à 60 km/h a été adoptée, la signalétique adéquate sera installée courant mars.

h) Création d'une place Handicapé à côté de l'écopoint de la mairie

Une place Handicapé sera créée, selon une demande formulée par des riverains, à côté de l'écopoint de la mairie.

i) Manifestations officielles

M. Delaude communique les dates des manifestations officielles 2020, en indiquant que d'éventuelles modifications peuvent y être apportées.

Jeu	5 mars	: Promotions civiques
Ven	15 mai	: Repas des commissions
mar	16 juin	: Repas des enseignants
mar	2 juin	: PRESTATION DE SERMENT DU CM
Ven	26 juin	: Promotions scolaires
Jeu	1er Août	: Fête nationale et remise du Mérite communal 2019
Jeu	3 septembre	: Repas des anciens magistrats
Ven	11 décembre	: Escalade
Ven	18 décembre	: Repas des Seniors
mar	22 décembre	: Noël dans le village

Plusieurs membres font remarquer que le 5 mars est occupé par la soirée d'organisation du Bicentenaire.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

j) Rapport annuel 2019 de Caritas

M. Savigny lit le rapport.

Pour 2019, nous avons été sollicités dans 29 situations, toujours par le biais de la ligne téléphonique qui fonctionne bien. Les personnes continuent à nous contacter et laissent leurs coordonnées. Elles sont rappelées rapidement par nos assistants sociaux qui peuvent alors répondre à leurs questions et préoccupations.

Pour 16 cas, une réponse a pu être donnée immédiatement.

Pour les autres situations, un dossier a été constitué nécessitant l'intervention de nos assistants sociaux dans divers domaines. Ceci représente 13 dossiers concernant 29 personnes dont 12 enfants. Les personnes sont âgées de 30 à 87 ans. Enfin, nous continuons à suivre quelques dossiers ouverts les années précédentes. Nous sommes également intervenus au domicile d'une personne âgée, à la demande de cette dernière qui avait des soucis de mobilité.

Voici un rapide tableau récapitulatif le type de problématiques rencontrées (plusieurs possibles par dossier) :

<i>formation</i>	<i>2</i>
<i>aide administrative</i>	<i>2</i>
<i>assurances sociales</i>	<i>1</i>
<i>endettement</i>	<i>5</i>
<i>famille</i>	<i>2</i>
<i>gestion de budget</i>	<i>4</i>
<i>logement</i>	<i>3</i>
<i>revenu trop faible</i>	<i>7</i>
<i>santé</i>	<i>2</i>
<i>travail</i>	<i>2</i>

Les problématiques sont donc très diverses mais dans plus de 50% des cas, les personnes ne disposent pas de revenus suffisants pour faire face à leurs charges, alors même qu'ils sont en activité. Les problématiques de dettes sont donc également assez fréquentes et conséquences directes du manque de moyens.

Sur le plan financier, nous sommes intervenus dans 4 dossiers pour un total de chf 24'125.80. Ces montants ont servi à rembourser un crédit, sauver un logement, payer un arriéré d'assurance maladie complémentaire permettant la prise en charge d'une thérapie et payer une prime d'assurance RC.

La commune a également été sollicitée pour l'obtention de la gratuité des cuisines scolaires. Nous distribuons aussi la carte des épiceries Caritas et avons donné un bon pour accéder à la banque alimentaire « Colis du Cœur ».

La fréquence des demandes est assez régulière, avec une baisse de nouvelles situations en fin d'année.

<i>janvier</i>	<i>2</i>
<i>février</i>	<i>1</i>
<i>mars</i>	<i>5</i>
<i>avril</i>	<i>2</i>
<i>mai</i>	<i>2</i>
<i>juin</i>	<i>2</i>
<i>juillet</i>	<i>1</i>
<i>août</i>	<i>0</i>
<i>septembre</i>	<i>0</i>
<i>octobre</i>	<i>1</i>
<i>novembre</i>	<i>0</i>

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

décembre 0

Sur le plan collectif, nous avons collaboré avec le TSHM de la commune pour mettre sur pied un atelier à destination des jeunes, plus spécifiquement liés aux questions de responsabilités lorsque l'on accède à la majorité. Malheureusement, aucun jeune ne s'est inscrit.

k) La Poste : point de situation

M. Savigny informe que, suite à l'opposition de la commune à la fermeture de l'office de poste 1258, la PostCom a écrit au Conseil d'Etat pour demander sa position à cette opposition de la commune. Le Conseiller d'Etat Pierre Maudet a indiqué que le canton sera opposé à toute décision de fermeture d'office postal qui n'est pas approuvée par la commune. La procédure suit donc son cours.

l) Projet de médiathèque sur la commune de Lancy

M. Delaude indique que la commune de Lancy a le projet de créer une médiathèque à la rue des Communes-Réunies, conjointement avec Plan-les-Ouates d'abord. Perly-Certoux et Bardonnex ont été approchées pour voir si ces communes avaient de l'intérêt pour ce projet. Il s'agit d'un projet dont la construction est prise en charge par Lancy et Plan-les-Ouates pour moitié chacune, la commune est invitée à participer au financement de l'exploitation pour une somme d'environ CHF 10'000.- à 20'000.- par an.

M. Delaude demande si le Conseil veut renvoyer le projet en commission.

Le Président fait voter.

Par 14 voix « pour » et 2 abstentions, le projet de participation de la commune au fonctionnement de la Médiathèque de Lancy est renvoyé en commission Culture et Loisirs.

Comme M. Martignoni demande si l'on peut intégrer les archives de la commune, M. Delaude répond qu'il s'agit d'une médiathèque, non d'un lieu de stockage.

M. Gorce précise que le dossier n'est pas encore complètement détaillé sur le fond, la démarche est de lancer une intercommunalité autour de ce projet.

m) Suppléance des conseiller municipaux

M. Delaude rappelle que les Conseillers municipaux avaient pu donner leur avis sur les suppléances des Conseillers municipaux en cas de congé prolongé. Trente communes ont rejeté cette idée, vraisemblablement parce que la mise en œuvre est parue trop lourde par rapport aux bénéfices à en tirer.

D. Propositions individuelles & questions

1. Usagers des écopoints

Saisi d'une demande sur l'usage des écopoints par un habitant, M. Escher demande si les écopoints sont utilisables par tout le monde ou s'ils sont conçus pour un quartier.

M. Gorce répond qu'ils sont accessibles à tous les habitants.

2. Oriflammes uniquement lors des scrutins

M. Torselleti indique avoir remarqué que les oriflammes étaient hissés sur la mairie uniquement lorsqu'il y avait des scrutins. Il se fait confirmer que c'est bien le cas.

M. Gorce précise qu'il est prévu d'agrémenter la salle du Conseil municipal du drapeau du canton et de celui de la commune.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Liens resserrés avec les jeunes

Suite aux événements du mois de novembre, M. Torselletti s'est demandé comment on pourrait resserrer les liens entre les générations. Il propose qu'on mette en place une activité intergénérationnelle qui mette en lien les jeunes et les aînés. Peut-être lors du Feuillu ou avec la création d'un événement avec les associations, l'Aire des Seniors et l'Appertoux.

M. Delaude répond que la question mérite d'être étudiée. Une commission pourrait étudier le type de projet à mettre en place.

M. Gorce propose que les deux commissions, Affaires sociales et Enfance & Jeunesse, examinent cette proposition.

Le Président met le renvoi en commissions aux voix :

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal renvoie en Commissions des affaires sociales et Enfance & Jeunesse, l'examen d'un événement qui contribuerait à resserrer les liens entre les générations.

4. Annulation de la précédente séance du Conseil municipal

M. Mouton revient sur l'annulation de la séance de janvier. Il relève que l'ordre du jour comprend les questions individuelles en fin de séance. Il lui est arrivé de renoncer à poser des questions pour gagner quelques minutes de sommeil. Du coup, il regrette l'annulation de cette séance, car si le sujet avait été épuisé à 21h, il y aurait eu, pour une fois, du temps pour débattre sur plein de sujets.

5. Bicentenaire

M. Mouton revient sur l'organisation du 200^e. Une première réunion a eu lieu le 29 mai, puis une nouvelle convocation a été très rapidement envoyée avant la séance de septembre. Là, on est en février, à 16 mois du 200^e, et on n'a rien. Il se pose la question. Là, c'est vrai qu'Antigel occupe OLA Production, ce qui veut dire qu'après Antigel, il restera 12 mois pour organiser le Bicentenaire. A cette date, beaucoup de travail était déjà fait pour le 175^e. Il se sent perdu par rapport à ça et il n'est pas le seul.

M. Delaude indique que la commune savait qu'OLA serait très occupée par le festival Antigel, ce qui fait qu'on n'a pas encore beaucoup de retours sur les deux premières séances. L'exécutif rencontrera OLA avant la séance planifiée du 5 mars, pour voir comment un cadre peut être donné. Il manque encore un fil rouge. Mais M. Delaude estime que cela va s'accélérer.

M. Mouton rappelle que les associations doivent être convoquées et qu'il faut voir ce qu'elles peuvent proposer.

M. Delaude demande quelle différence M. Mouton fait entre une séance réservée aux associations et une séance ouverte à tout le monde, dans laquelle les associations peuvent venir proposer des idées.

M. Mouton estime que les associations peuvent mieux cibler les activités qu'elles veulent proposer aux communiens.

Mme Baudet demande si, le 5 mars, c'est ouvert à toutes les associations ou aux communiens. M. Delaude répond que c'est ouvert à tous, un flyer va partir à la population.

M. Gisiger estime que des associations n'ont pas eu de retour de OLA par rapport à des messages.

M. Mouton rappelle qu'il y a deux-trois ans de cela, Mme Gaëlle Giuntini-Favre et Prisca Wasem, avaient lancé une organisation du Bicentenaire. La première nommée avait déposé un classeur à la commune et n'a jamais eu de nouvelle par rapport à ce classeur.

6. 4e étape de renaturation de l'Aire

Le Président demande comment les communiens seront informés sur les travaux.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny répond que l'autorisation n'est pas encore délivrée. La mise en place suivra dans laquelle la communication prendra place. Il rappelle que le projet est cantonal.

7. Plantation vers le cimetière

M. Gisiger remercie la commune pour les plantations, magnifiques, qui ont été réalisées vers le cimetière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h36.

Le Président
Christian Cheyroux

Le Vice-Président
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé